

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Accusé de réception en préfecture
078-200081370-20250611-D-2025-06-003-DE
Date de télétransmission : 19/06/2025
Date de réception préfecture : 19/06/2025

Délibération N° 2025.06.003

OBJET : SEASY – Dénonciation de l'adhésion à l'Agence départementale Ingenier'Y

Les représentants des Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes et Communes du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines se sont réunis le mercredi onze juin deux mil vingt-cinq, à la Salle L'Etincelle à Ablis.

Sont Présents :

	DELEGUES	SEASY	CARTE AEP	CARTE ASS
CA RAMBOUILLET TERRITOIRES	AMARAL Sandra BAGUENIER Arnaud BERNIER Didier BICENKO Katherine BOURGY Marc COPETTI Isabelle FLORES Jean-Louis GODEAU Hervé JANOTTIN Luc JEGAT Joëlle KRAEMER Gérard LE SCIELLOUR Claude LELARGE Alain MALARDEAU Jean-Pierre PRUVOST Pascal SAISY Hugues SIRET Jean-François TATIN Nathalie TROGER Jacques	X X	X X	X X
CA ETAMPOIS		-	-	-
CC CŒUR DE BEAUCE	LIDOUREN Laurent	X	X	
CORBREUSE	SARRAZIN Fabrice (Pouvoir de CORREIA José)	X	X	X
GARANCIERE-EN-BEAUCE	MOUSSY Corinne	X		X
	TOTAUX	22 (+1 pouvoir)	21 (+1 pouvoir)	20 (+1 pouvoir)

Autres personnes présentes

Monsieur Joël GERMAIN, Directeur Général des Services
Madame Marie-Aude de MOLLIENS Directeur Général Adjoint

Absents excusés : Monsieur Daniel COQUELLE, Monsieur José CORREIA qui donne pouvoir à Monsieur Fabrice SARRAZIN, Monsieur Christian GATINEAU, Monsieur Xavier HENRY, Monsieur Antoine LOPEZ, Monsieur Jérôme PORTHAULT.

Joëlle JEGAT est élue secrétaire de séance.

Date de convocation	05/06/2025
Nombre de délégués en exercice	42
Nombre de délégués prenant part au vote	22
Pour	23
Contre	-
Abstentions	-

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5511-1 qui dispose que « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »,

VU la délibération n°2014-CG-5-4410.1 du 23 mai 2014 créant l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' »,

VU la délibération du comité syndical n°2024.05.002 en date du 22 mai 2024 relative à sa demande d'adhésion à l'Agence Départementale IngénierY',

CONSIDÉRANT les ressources internes du syndicat qui ne nécessitent pas de s'appuyer sur une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets développés par le syndicat,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et compte tenu de l'intérêt pour le syndicat,

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

DÉCIDE de dénoncer son adhésion à l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' »,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Ablis, le 17 juin 2025

Le Président : *Jean-Pierre MALARDEAU*